

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 566

présenté par

M. Descoeur, M. Thiériot, M. Gosselin et Mme Beauvais

ARTICLE 8

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« octobre »,

le mot :

« juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose d'avancer l'entrée en vigueur de la baisse des cotisations patronales chômage au 1^{er} juillet 2019, à l'instar de la mise en œuvre de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires, dont le Gouvernement vient de décider l'accélération et l'intervention plus tôt au 1^{er} juillet au lieu du 1^{er} octobre 2019. Il s'agit donc de caler l'entrée en vigueur des deux dispositifs.